



CONFEDERATION NATIONALE du TRAVAIL

Syndicat des Travailleurs de la Fonction
Publique Territoriale et Assimilés
Syndicat Santé-Social de la Région Parisienne
33 rue des Vignoles 75020 Paris ★ 01 43 72 09 54 Email : cnt@cnt-f.org



L'AVANT PROJET DE LOI DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE HIER COMME AUJOURD'HUI, REMANIÉ OU CHANGÉ ON N'EN VEUT PAS !!

La mobilisation des travailleurs sociaux sur Paris et en région a été un succès. Alors qu'il y a moins de 4 % de syndiqués, qu'il n'y a pas une tradition de luttes et de grèves (secteur où être en grève, c'est laisser des gens dehors, comme foyers SDF), nous nous retrouvons plusieurs milliers dans la rue.

Dans de nombreux endroits, les cortèges étaient organisés en Région, et non pas en organisation; ce qui révèle le caractère intersyndical avec des collectifs au même niveau.

Les élections sont passées, le gouvernement est remanié mais pas changé. Les rumeurs et les communiqués des uns et des autres renforcent le flou sur l'avant projet de loi.

Oui, à ce jour, personne n'a pu prendre connaissance d'aucun projet de loi officiel sur la prévention de la délinquance. Les représentants du ministre des affaires sociales avaient pourtant reconnu l'existence de ce texte et s'étaient engagés à le fournir à la délégation dont la CNT faisait partie.

On parle de D. de Villepin, ministre de l'intérieur pour gérer le dossier alors que nous sommes des travailleurs sociaux. Qui de Raffarin ou Borloo va gérer le dossier ? Est-il toujours invisible comme le fameux article 11 contenant "l'obligation de délation au Maire", parce que Sarkozy prétend qu'il n'existe plus. Alors que dans la dernière mouture, cette obligation de délation, de remise en cause du secret professionnel et de la confidentialité des infos, apparaît dans les articles 22 et 23.

Chirac, Raffarin, Sarkozy, nos fameux CRS prétendent défendre le principe de dialogue

social, nous sommes là dans un fonctionnement totalement inverse. De plus, nous

sommes opposés au développement de synergies entre les acteurs de la prévention et de l'accompagnement avec les acteurs de la sécurité et de la répression. Nous sommes attachés au respect de la place et du rôle de chacun, nous refusons la remise en cause de notre travail. Rappelons que la prévention dans le travail social, n'a rien à voir avec la prévention de la délinquance. Il s'agit de prévenir les risques d'exclusion, de marginalisation, de désaffiliation des personnes. Nous refusons de chercher notre place dans la coproduction de la sécurité. Le partage de l'information au sein d'instances comme les CLSPD, s'est toujours fait au détriment des usagers (allocations, placement des enfants,...).



Notre mobilisation va bien au-delà de la délation, confronté à une prolifération de textes législatifs et réglementaires visant à redessiner le contexte éducatif, social et judiciaire de nos actions. Nous, travailleurs sociaux, voyons l'aggravation des conditions d'exercice professionnel par les risques réels de mise en échec de nos missions de prévention et éducatifs.

Nous constatons un recul inquiétant des droits et de l'ensemble des dispositifs sociaux et médico-sociaux destinés à la lutte contre les exclusions, entre autres, la remise en cause de l'accès aux soins, la diminution de crédits spécifiques comme pour le logement, les effets de la décentralisation du Rmi, et Rma.

Le développement de la précarité renforce la pauvreté et l'exclusion en empêchant les personnes de bénéficier à la fois des mesures sociales et d'avoir les moyens stables de se projeter un avenir. Nous affirmons que l'orientation actuelle des politiques publiques va à l'encontre de nos choix de travail social, mais est également contre productive pour l'engagement des personnes dans la société.

Est-ce en privilégiant l'enfermement de la jeunesse dans les CPI, CFR, CER, internats, foyers et dans l'organisation des cadets de la police, qu'on crée la citoyenneté et la responsabilité ? Est-ce en privilégiant la répression qu'on règle les causes de la misère et qu'on lutte contre le renforcement de la pauvreté depuis 2001 en France ? L'avant projet de loi sur la prévention de la délinquance n'est qu'une partie d'une politique qui veut gérer les conséquences de la misère : contrôler, surveiller, punir.

Le travail social est aujourd'hui déjà confronté à la délation et à la répression. La DDASS du Nord supprime l'AME aux étrangers, demande aux travailleurs

sociaux, la liste des personnes sans papiers avec qu'ils sont en relation : ça s'appelle

comment, si ce n'est pas de la délation ? Olivier, militant syndical et travailleur social, de la même région, inculpé pour son aide aux sans papiers dans le cadre de son travail, n'est-ce pas de la répression ? Les travailleurs de Vitry le François (51), convoqués un par un pour devoir être recadrés sur les informations qu'ils doivent donner : c'est la délation des usagers, sinon c'est la répression contre les travailleurs sociaux !

Dans nos sociétés, on prend l'habitude de faire des lois sur des pratiques qui existent depuis longtemps. Cet avant projet de loi, n'est-ce pas plutôt la mise en conformité de pratiques sous formes de protocoles, au sein des CLSDP ? comme le développement des caméras de surveillance ou la surveillance des jeunes ! Cet avant projet de loi de prévention de la délinquance, c'est l'idéologie d'une société de défiance et de surveillance qui a structuré le texte.

Nous, on préfère faire un travail éducatif auprès d'un public fragilisé. Nous ne voulons pas passer notre temps à faire des dossiers et des rapports. Rappelons que la prévention dans le travail social n'a rien à voir avec la prévention de la délinquance. Nous nous insurgons contre l'avant projet de loi de la prévention de la délinquance. Nous ne sommes pas les petits soldats ni la caution de ces politiques anti sociales !

PAS DE PAIX SOCIALE SANS JUSTICE NI EGALITE SOCIALE

En Grève et RASSEMBLEMENT DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET DES USAGERS

LE 21 AVRIL 2004 de 15 h à 20 h

A la Fontaine des Innocents Paris Châtelet les Halles

Avec le collectif unitaire contre l'avant projet de loi de prévention de la délinquance

Abonnement gratuit 3 numéros au COMBAT SYNDICALISTE,

Nom :

Pour recevoir l'agenda militant,

infos rapides:

Prénom :

Email:.....

Adresse :

Pas d'accès Internet :

.....

Téléphone :

Secteur professionnel:.....